



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, M. DA SILVA Carlos, M. GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- ✓ Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Membre absent excusé :

- ✓ Mme VIALLE Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Annule et remplace la précédente

29_8 ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable de RIOM, pour lequel il a été demandé l'admission en non-valeur des titres émis au cours de l'exercice 2024

pour une somme globale de 19 euros. Ces titres correspondent principalement à de la cantine et garderie et restent inférieurs au seuil de poursuite.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **ADMET** en non-valeur les titres de recettes référencés sur l'état ci-joint pour un montant de 19 €.
- ✓ **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget principal de 2025.

Au registre sont les signatures
A Malinrat, 29 septembre 2025

Le Maire,

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Certifié exécutoire le :

Publié le :